

Table des matières thématique

Les chiffres entre parenthèses carrées renvoient aux pages du manuscrit de Charles Neuhaus.

Année/pages

- 1830, p. 1–2 La situation en 1830. Agitation à Berthoud et Porrentruy. Le gouvernement bernois invite le pays à lui faire parvenir ses vœux sous forme de pétitions. Premiers efforts de Neuhaus et de ses amis politiques pour canaliser et grouper ces desiderata (assemblée à Bienne en décembre) [1]. Neuhaus prend la présidence. Proposition de nommer les juges à vie [2].
- 1831, p. 3–19 Les frères Schnell; réunion de Münsingen [3]. Enrôlement des «rouges». Demande de Constituante [3–4]. Abdication du gouvernement. Première mention du «rebelle» Stockmar; troupes en marche vers l'Evêché, Neuhaus fait la connaissance de Stockmar; première évocation d'un 23^e canton (Jura) indépendant. Les brochures d'information (Stockmar, prochaines élections) [5]. Neuhaus membre de la Constituante, deuxième secrétaire français de la Constituante, Journal de la Constituante [6]. Travaux de la Constituante. Demande que Bienne devienne chef-lieu de district. Le projet de constitution Watteville [6–9]. Principes, libertés fondamentales, critiques, système électoral à 2 ou 3 degrés, les préfets, les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire [11]. Grand Conseil, majorité civique [12]. Cercles électoraux, 200, 240 ou 300 députés? Fonction de landammann, Conseil-exécutif, les préfets [15]. Pouvoir judiciaire, tribunaux, critique de la justice [16–17]. Election de Charles Neuhaus au Grand Conseil, au Conseil-exécutif; la commune des habitants, le nouveau gouvernement [18], Neuhaus président du Département de l'éducation. Liberté de presse et abus [19]. Refus des 73 officiers patriciens de prêter serment. Déposition des officiers [19–20].
- 1832, p. 20–28 Troubles de Bâle (séparation en deux demi-cantons). Troisième délégué bernois à la Diète extraordinaire, considération sur la Diète [20]. Concordat des sept cantons, extradition du réfugié neuchâtelois Meuron [22]. Retrait de Berne du Concordat, Vendlincourt refuse de payer l'impôt foncier; pas de médaille

pour le colonel Hoffmeyer! Activités du Département de l'éducation. Nomination de la grande et de la petite Commission d'école [23]. De la difficulté d'introduire des innovations dans les écoles primaires. L'école, pierre fondamentale de la liberté. Formation des maîtres, création d'écoles normales (Münchenbuchsee, Porrentruy). Projet de réforme de l'école primaire, création de plus de 400 écoles de travail pour les filles [23–24]. Création d'une chaire d'histoire à l'académie. Loi sur l'enseignement privé [24]. Loi sur l'organisation synodale, rapports avec l'Eglise [24–25]. Compréhension du libéralisme [25]. Tarif des émoluments pour avocats, ferme des postes. Loi sur l'organisation communale; la commune des habitants. Bienne devient chef-lieu de district [25]. Neuhaus vice-président du Département diplomatique; exercice des droits politiques par les citoyens suisses d'autres cantons, rachat de dîmes et de cens [26]. Conspiration de l'Hôtel d'Erlach [26–28].

1833, p. 28–32 Etablissement de la Banque cantonale, création d'une pharmacie pour le compte de l'Etat, achat de la maison Nägeli (Berne), état des maisons de force, nouveau bâtiment d'anatomie, pensions viagères pour régents âgés, malheureux ou malades [28], liberté de l'industrie, le régime des concessions pour les auberges et le principe de la liberté. Publicité des séances de la Diète, l'impuissance de la Suisse mise à nu [29]. Projet de nouveau pacte fédéral, dit «pacte Rossi» [29–31]. Pourquoi une haute cour de justice fédérale? Demande par Berne de révision du pacte fédéral par une Constituante. Regards sur l'avenir. Stockmar et son idée de Rauracie. Avis de Neuhaus sur l'éventualité d'une séparation du Jura [31–32]. Arrivée de 500 réfugiés polonais sur territoire bernois. Neuhaus président du Comité central de soutien. Incident à la Diète avec les cantons de la Ligue sarnienne [32].

1834, p. 33–42 Création de l'université et d'un haut gymnase [33–39]. L'enseignement au haut gymnase; critique des facultés [33]. Inauguration de l'université [34]. Principe de la double liberté d'enseigner et d'étudier [35]. Limite de l'accession de tous «au temple de la science» et conditions d'admission à l'université. Nombre de professeurs. Evocation de l'expédition des corps francs et de la Constitution bernoise de 1846 [36–37]. Les facultés [37]. Organisation de l'université. Inaction des facultés [38]. Effets destructeurs de l'ultra-radicalisme. Difficultés de l'application des

règlements. Arrogance et désordre parmi la jeunesse abandonnée à elle-même. De la difficulté de surveiller, importance capitale de la confiance [39]. Diverses fondations (chaires françaises, bourses pour étudiants du Jura, école normale pour le Jura, établissement pour les sourds-muets à Frienisberg) [39]. Loi sur les routes, démolition des fortifications de Berne, route du Pichoux, route de Bienne à La Neuveville [39–41], diverses lois (notariat, militaire). Nomination au nouveau Département diplomatique [41].

1835, p. 42–56 Introduction des patentes. Relèvement des pensions viagères pour les régents, loi sur les écoles primaires publiques [42–52]. Etendue de la sphère de l’instruction primaire et principes d’instruction publique [42], critique de l’ancienne école [43]. Besoin d’asseoir la liberté sur une base solide; des difficultés d’application par les régents [44]. Regard en arrière; esprit de la loi, contrainte scolaire [45], principes d’enseignement (instruire, éduquer). Insuffisance de la formation des régents, nécessité de disposer du temps nécessaire pour atteindre un but. Charges imposées aux communes, responsabilité morale de la commune [46–47]. Exagération des droits, peine à reconnaître les devoirs. Projets de la petite Commission et de la grande Commission d’école [48]. Ecole annuelle [48–49]. Echec de la proposition de créer un poste d’inspecteur général des écoles primaires pour le Jura [49]. Crainte suscitée par l’idée d’inspection, discipline à l’école [50]. De la difficulté des réformes scolaires [51]. Défense du Département de l’éducation; contre la confirmation annuelle des enseignants [52]. L’affaire du «Steinhölzli», brouille avec l’Ambassade d’Autriche [52–55]. Député à la Diète [55]. Charles (Karl) Schnell quitte le Conseil d’Etat. Règlement forestier pour le Jura. Réélection de Neuhaus à ses différentes fonctions [56].

1836, p. 57–61 Articles de Baden [57–60]. Troubles dans le Jura catholique [59]. Démêlés avec l’ambassadeur de France [60–61]. Loi sur les auberges. Commencement de l’affaire de la Dotation [61]. Amnistie pour les troubles dans le Jura; renvoi de la loi sur les écoles secondaires, Stockmar au Conseil-exécutif. Neuhaus député à la Diète [61].

Signes utilisés dans le texte de Charles Neuhaus

- * Les astérisques (première mention d'une occurrence) renvoient aux notices biographiques ou explicatives.
Les notes sous le texte sont de Charles Neuhaus.
- [] Parenthèses carrées dans le texte: compléments donnés par l'éditeur pour une lecture plus aisée.
Chiffres entre parenthèses carrées dans le texte: pagination du texte de Neuhaus.
- [!] Points d'exclamation entre parenthèses carrées: divergences par rapport à la graphie actuelle, signalées à la première occurrence. La transcription respecte rigoureusement le texte et l'écriture de l'auteur.
Les soulignements d'origine sont rendus en italique.
Un seul doute de lecture: Neuhaus indique [p. 36] le nombre de professeurs avec «L 16», ce qui n'a pas de sens. J'ai admis qu'il s'agissait d'un 46 écrit fort large étant donné la précision qui suit: «Notre université a toujours eu une quarantaine de professeurs.»